



**COMMUNIQUE d'Edmond HERVE,**  
Sénateur d'Ille-et-Vilaine

**Edmond HERVE**

*Ancien Ministre*

*Sénateur  
d'Ille-et-Vilaine*

*Membre de la  
Commission des  
Finances*

*Membre de la  
Mission  
Temporaire sur  
L'Organisation et  
l'Evolution des  
Collectivités  
Territoriales*

Membre de la Mission Sénatoriale sur l'Organisation et l'Evolution des Collectivités Territoriales, je regrette qu'au moment de la conclusion de nos travaux, le Groupe UMP du Sénat se soit prononcé dans une contribution distribuée ce matin du 17 juin :

- contre les pays,
- pour la réduction du nombre de conseillers municipaux,
- pour la disparition des Départements au profit de nouvelles Métropoles là où elles seraient reconnues,
- pour l'exclusivité de la clause de compétence générale réservée aux seules communes,
- pour l'élection de conseillers territoriaux au lieu et place des conseillers généraux et des conseillers régionaux, ces conseillers territoriaux étant élus au scrutin uninominal à deux tours en milieu rural et proportionnel en milieu urbain.

Ce texte - qui a beaucoup troublé- servira probablement de base à un prochain projet de loi : il peut être la source d'une nouvelle rupture de notre pacte républicain.

Paris, le 17 juin 2009

**Edmond HERVE**  
Sénateur d'Ille-et-Vilaine